

Compte rendu de la réunion des représentants de proximité du mardi 11 avril 2023

Présents : Laura ANDREI ; Dominique GROSSIER ; Sylvie PEDRONI ; Alain PADET ; Xavier TIRACHE ;

Absents, excusés : Laurent LAMARLE ; EVRARD Patricia

Rappel du périmètre des Représentants de proximité :

Sont délégués, par le CSE aux représentants de proximité l'examen des réclamations individuelles et collectives visées à l'article L 2312-5 du Code du travail relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise à l'exclusion des revendications relevant légalement des délégués syndicaux.

Rémunération / Avantages

Primes / Avantages

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction si elle prévoit d'indemniser les kilomètres des salariés utilisant leur vélo ?

Réponse : A ce jour, il n'est pas prévu d'indemniser les kilomètres des salariés utilisant leur vélo.

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction quels sont les dispositifs au sein d'AXA XL en matière de garde d'enfants, de crèches d'entreprise en lien éventuellement avec AXA France et de façon générale d'aides pour les jeunes parents ?

Réponse : AXA XL applique la politique parentalité du Groupe AXA. L'entreprise propose également à chaque parent principal un coaching à leur retour de congé. Il n'existe pas de dispositif spécifique en matière de garde d'enfants ou de crèches d'entreprises. La direction rappelle que les collaborateurs AXA XL peuvent bénéficier d'une participation de l'entreprise et du CSE à des CESU.

Paie

Les alternants ont reçu leur paie du mois de mars le 14 mars ainsi que 2 bulletins de paie sous Digiposte, les RP CFE-CGC demandent à la Direction quelle est l'origine de ce dysfonctionnement et l'impact éventuel en matière sociale et fiscale ?

Les RP UDPA-UNSA demandent à la direction pourquoi l'ensemble des alternants ont eu leur salaire du mois de mars versé en début du mois (vers le 6 mars) ?

(Pour remédier à cette situation deux solutions leur ont été proposées :

- *Soit conserver les fonds et avoir son prochain salaire versé fin avril*
- *Soit conserver les fonds, toucher son salaire fin mars et rembourser sur plusieurs mois le montant perçu en trop.*

Inutile de préciser que pour éviter une dette, la majorité a choisi la première solution.)

Chez XL, cela fait, en l'espace de 3 mois, 2 bugs liés au versement des salaires (le 1er étant un retard dans le versement de la paie de janvier) aussi les RP UDPA-UNSA demandent à la direction à quel niveau se situe ce dernier dysfonctionnement ? Quels sont les résultats des premières investigations faites en janvier ?

Réponse : Une erreur manuelle est intervenue au niveau du prestataire Sopra Steria. Il s'agit d'une erreur isolée, qui a immédiatement été traitée par les équipes. Cette erreur a conduit une grande

partie de nos alternants à recevoir leur paie en avance sur le mois de mars 2023, sur la base de la paie de simulation. Des solutions ont été proposées aux alternants concernés et un bulletin de régularisation a été édité en fin de mois.

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction à quelle date sera versée la régularisation du bonus 2022 pour les Non cadres ?

les RP de l'UDPA-UNSA demandent à la Direction quels sont les montants cible des bonus Non Cadre et les planchers bonus Cadres revalorisés en 2022 et versés en 2023 ?

Réponse : L'avenant à l'accord sur l'harmonisation des structures de rémunération prévoit une revalorisation de 5% des bonus cibles pour les collaborateurs de classe 1 à 4 pour les bonus versés en 2023 et 2024 au titre des exercices 2022 et 2023 :

Classe CCN d'appartenance	Montant cible brut du bonus en €
1	1 470 €
2	1 470 €
3	1 470 €
4	1 575 €

Le montant du bonus 2022 versé en mars 2023 sera recalculé sur la base du montant cible revalorisé et une régularisation à ce titre sera réalisée sur la paie du mois d'avril. Les collaborateurs concernés et leurs managers ont été informés par mail.

Les RP UDPA-UNSA demandent à la Direction combien de salariés en 2022 n'ont pas perçu une augmentation individuelle de salaire depuis trois ans et plus ?

Réponse : ces données ne sont pas présentées en Réunion de Représentants de Proximité.

PEEG/PERECO

Les RP UDPA-UNSA demandent à la direction si les frais de tenu-de compte pour le PEEG AXA diffèrent selon l'origine de l'entité ?

Les RP UDPA-UNSA demandent à la direction si les retraités sont exonérés des frais de tenu-de compte du PEEG AXA ?

Les RP UDPA-UNSA demandent à la direction quels sont les taux de frais appliqués lors des opérations de versement et/ou d'arbitrage ?

Les RP UDPA-UNSA demandent à la direction s'il est envisagé de rendre accessible un Fascicule spécial pour le départ en retraite sur les fonds de pension et les plans d'épargne entreprise

Réponse : Les frais de tenue de compte sont les mêmes dans toute la RSG.

Lorsque l'on quitte l'entreprise en tant que retraité, les frais de tenue de compte continuent à être pris en charge par l'employeur.

Il n'y a pas de frais pour les opérations faites directement dans CAPEASI (voir fiche tarification téléchargeable sur CAPEASI).

De nombreuses fiches d'information sont disponibles sur le site CAPEASI.

Questions / Informations RH

Congés

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction qu'elle communique sur les modalités et le mode de calcul du transfert des JRA / JRJT / CP / CET dans le PERECO ?

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction quelles sont les circonstances exceptionnelles qui permettent la prise de congé au-delà du 31 mai ?

Réponse : la Direction rappelle que des communications sont adressées régulièrement tout au long de l'année autour des règles relatives à la planification des congés ainsi que des campagnes de transferts de jours dans le PERECO. La prochaine campagne de transfert concernera la possibilité de transférer les jours de congés payés dans le PERECO.

Il n'y a pas de report possible au-delà du 31 mai. Les circonstances exceptionnelles permettant un report de la prise de congé au-delà du 31 mai de l'année sont celles prévues par la loi, à savoir un report, sous certaines conditions, en cas de maternité, accident du travail ou maladie.

Grève

A la suite des différents mouvements sociaux touchant les transports en commun, en l'absence de communication "officielle", certains managers refusent l'application des accords d'entreprise relatifs aux grèves dans les transports, et d'ajustements horaires correspondants, Les RP CFE CGC demandent à la direction qu'elle communique et demande aux managers de bien vouloir appliquer ces accords ?

Réponse : les communications relatives aux mouvements sociaux font mention des mesures de compensation partielle du temps de travail prévues à l'accord du 12 octobre 2001 sur les congés exceptionnels du Groupe AXA. En cas de question, les collaborateurs et managers peuvent se rapprocher de l'équipe HRLS.

Processus de gestion de la Performance

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction quelle est la date limite au-delà du 31 mars 2023 pour réaliser l'entretien des objectifs 2023 et les saisir dans MyHR ?

Les RP UDPA-UNSA demandent à la direction quelles sont les dates limites pour saisir les objectifs 2023 ?

Réponse : Il est recommandé que la formalisation des discussions sur la fixation objectifs 2023 dans myHR se fasse au plus tard d'ici fin avril. Une communication sera adressée aux managers à ce sujet. Il est rappelé que les managers et collaborateurs peuvent ajuster tout au long de l'année les objectifs fixés dans myHR lorsque cela s'avère nécessaire dans le cadre des points d'étapes.

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction quelle est la procédure lorsqu'un manager n'a ni effectué l'entretien, ni remis au salarié la lettre de performance 2022 l'informant de son taux d'atteinte ainsi que les augmentations générales voire individuelle ?

Réponse : La situation doit être analysée au cas par cas. De manière générale, il est rappelé que le collaborateur peut solliciter son manager afin de lui demander que cet entretien soit planifié. L'équipe RH se tient à disposition des collaborateurs et managers pour les accompagner dans le bon déroulé du processus de gestion de la performance.

En cas de performance partiellement réussie ou inférieure à 80%, les RP CFE-CGC demandent à la Direction que les salariés en soient informés le plus tôt possible en cours d'année et qu'un plan de retour à la performance soit discuté lors de l'entretien de fixation des objectifs de l'année suivante ?

Les RP UDPA-UNSA souhaitent connaître le nombre de collaborateurs ayant obtenus un taux de performance en dessous de 50% et entre 60% à 85% et au-delà de 100 %.

Les RP UDPA-UNSA demandent quelles actions vont être mises en place pour accompagner voire aider les salariés en décrochage professionnel.

Réponse : il n'est pas prévu de partager ces données en Réunion de Représentants de Proximité.

Les collaborateurs en situation de performance en deçà de l'attendu sont accompagnés, et peuvent se voir proposer par leur management un plan de retour à la performance le cas échéant. L'équipe RH se tient à disposition du management et des collaborateurs concernés pour les accompagner.

Autres questions

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction qu'elle mette à jour les accords sociaux signés sur le Local Corner ?

Réponse : Le local corner sera mis à jour avec les derniers accords signés.

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction que les autorités de souscription ou de gestion de l'outil SAM 'Statement of Authority Management » soient traduites en Français ?

Réponse : Le point a été remonté.

Les RP UDPA-UNSA demandent des informations sur le futur déménagement. Ils rappellent que la Direction ayant communiqué sur ce projet de façon inadéquate, il lui revient aujourd'hui de donner des informations au fur et à mesure pour que les salariés ne restent pas dans une inquiétude certaine dans une situation systémique et sociale incertaine.

Réponse : La direction a communiqué sur le projet de déménagement auprès de l'ensemble des collaborateurs au mois de février dernier. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, la direction reviendra vers les instances compétentes, et les collaborateurs, avec les éléments d'avancement concernant le projet.

Questions hors périmètre

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction qu'elle rappelle à Sodexo que l'impression des tickets de caisse à la demande du salarié est possible jusqu'au 1^{er} août 2023 ?

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction si elle prévoit d'organiser de nouveau un « kid's day » ?

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction à quelle date seront mis à jour nos trimestres 2022 liés à la retraite, sachant que cette opération a déjà été effectuée pour d'autres entités du Groupe AXA ?

Les RP CFE-CGC demandent à la Direction comment le dispositif relatif au don de jours de repos est appliqué dans notre entreprise et quelle est la procédure à suivre ?